

## Environnement | Bordeaux Métropole : des responsables contestent le SRCE



Le SRCE, schéma régional de cohérence écologique, outil juridique élaboré dans le cadre de la loi Grenelle II, vise à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes d'ici à 2020. L'enjeu est de taille, mais la colère de nombreux acteurs de la Métropole dont le maire de Bordeaux, l'est tout autant. L'ensemble des responsables de SCoT Aquitaine et de nombreux autres acteurs du territoire demandent en effet la suspension de l'enquête publique, dont la clôture est prévue le 5 juin prochain, et somment le préfet de la région de s'expliquer à ce sujet. A l'heure d'un bilan qui se rapproche, les esprits s'échauffent...

Petit rappel des faits : en 2012, la **DREAL** et la **région** ont lancé l'élaboration du **SRCE (ou schéma régional de cohérence écologique)**, dans le but avoué d'enrayer "la perte de biodiversité". Il doit en fait définir les enjeux prioritaires et déterminer un plan d'actions stratégiques. Concrètement, tout projet de travaux, ouvrages, aménagement ou activité devra éviter les atteintes au milieu naturel ou les compenser. Dès 31 janvier 2014 le SRCE a été présenté à une batterie d'élus, pour aboutir à une **enquête publique lancée le 27 avril et qui doit se terminer le 5 juin** en vue d'une approbation par arrêtés du Conseil régional et du Préfet. L'un des enjeux principaux reste "l'**identification des trames vertes et bleues à préserver et/ou restaurer**".

**Des méthodes contestées** Là où les problèmes se posent, c'est lorsqu'un grand nombre d'acteurs du territoire dont le **Sysdau (ou schéma de cohérence territoriale de la métropole bordelaise)**, le **CIVB** (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux) ou encore la **Chambre de Commerce et d'Industrie** et en premier lieu le président de Bordeaux Métropole, **Alain Juppé**, contestent les méthodes et les circonstances dans lesquelles le SRCE pourrait être adopté dans le courant du **second semestre 2015**. Ainsi, comme le souligne Michel Labardin, président du Sysdau, "les travaux des SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) ont été nombreux, labellisés et "grenellisés", ils auraient dû se retrouver en harmonie avec le SRCE. Ce que nous contestons aujourd'hui, ce sont les méthodes d'élaboration. Nous avons subi à l'été 2014 une **concertation qui a duré un mois seulement**. Malgré quelques changements apportés, les prérequis ne sont pas atteints, c'est pourquoi le document ne peut pas recueillir notre assentiment", déplore-t-il.

En fait et lieu, les reproches faites au SRCE par les responsables se divisent en plusieurs points. Sur le fond, d'une

part : selon eux, la méthodologie choisie "**ne propose aucune hiérarchisation des enjeux de préservation de biodiversité**" et **l'approche cartographique** est elle aussi remise en cause, les "**réservoirs de biodiversité**" placés sur certains pans du territoire **ne se baseraient ainsi sur aucune expertise scientifique valide**. Le massif forestier des Landes ferait ainsi parti de ces zones de "réservoirs", sans prendre en compte les activités économiques qui s'y déroulent. Enfin, **plusieurs zones économiques à venir ne seraient même pas prises en compte par le SRCE**. Sur la forme, d'autre part : là, c'est surtout le **manque de concertation** qui est pointé du doigt. Les cartes finales n'auraient ainsi jamais été présentées et le document dans son intégralité pourrait apporter une obligation de révision des documents d'urbanisme, et complexifier un peu plus la mise en oeuvre réelle de ce schéma.

**Un avis non pris en compte ?** "A Ambès, par exemple, les activités économiques peuvent connaître des extensions. Si le SRCE est adopté, il faudra apporter la preuve que ces extensions ne nuisent pas..."

**Même certaines zones d'activités de la Métropole se retrouvent protégées.** Tout cela est trop uniforme. Ce qui est opéré ici, c'est un **nivellement par le bas qui pourrait ouvrir un champ de contentieux important**", renchérit Michel Labardin. " Dans le dossier de l'enquête publique, nous ne retrouvons pas les traces de la discussion et de l'engagement du préfet. **Ce schéma risque d'être remis en question à tout moment**; n'importe quelle association pourra avoir une idée différente de la prise en compte d'un projet. On ne peut pas se le permettre ", rajoute Jean-Guy Perrière, président du Sybarval. Jacques Mangon, Vice-président de la Métropole, a tenu à souligner "**la contradiction majeure entre les projets et la réalité cartographique. La Métropole est étonnée du manque de réactivité de l'Etat**, malgré les demandes de prise en compte de nos remarques il y a déjà de nombreux mois".

**Des entreprises menacées ?** L'ensemble des responsables pensent également aux entreprises : le classement de certaines zones commerciales comme le terminal du port d'Ambès, en zones "réservoirs", en sachant que le port en question fait circuler environ la moitié de l'activité économique du Grand Port de Bordeaux, pourrait **effrayer les investisseurs, et même stopper certains développements**. Comme le déplore Didier Mau, Vice-président de la Communauté des Communes du Médoc en charge de l'urbanisme, "**dans un territoire qui est déjà très contraint, tout le travail fait depuis des années est balayé d'un coup de plume. Le SRCE d'Aquitaine s'appuie sur des documents qui ont dix ans de retard**". Pour les responsables, ces dysfonctionnements sont **spécifiques à l'Aquitaine**. "**Les SRCE de Rhône-Alpes et de Bretagne sont plus nuancés, les méthodes ont été différentes, la production plus prudente, la concertation réelle**", affirme ainsi Michel Labardin.

**L'opposition s'accroche** De leur côté, certains élus-qui ne sont évidemment pas du même bord politique que le maire de Bordeaux-dont **Monique de Marco** (qui l'a d'ailleurs vivement défendu à l'occasion du lancement des [Journées Aquitaine Nature](#)), Michel Daverat (lui aussi membre du Sybarval...), **Stéphane Saubusse, Noël Mamère ou encore Pierre Hurmic**, conseiller de Bordeaux Métropole, ont fait savoir leur soutien au schéma actuel dans un récent communiqué. "Le SRCE est fortement attaqué comme l'était la création des zones Natura 2000. Fruit d'une élaboration conjointe depuis plusieurs années, l'échec de son approbation par des **lobbyistes économiques ou bâtisseurs** mettrait la région Aquitaine dans une situation délicate : être la seule Région à ne pas avoir délibéré sur cet outil d'aménagement essentiel". Ceux qui sont désignés comme les lobbyistes économiques, eux, **demandent au préfet de réagir "au plus vite"** et de **suspendre l'enquête publique**, à seulement quelques jours de sa clôture. Rappelons que si le SRCE est bien validé par l'ensemble des instances régionales, les SCoT bénéficieront d'un **délai de 3 ans** pour le prendre en compte. D'ici là, d'autres concertations devraient voir le jour...



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur [aqui.fr](#) le 29/05/2015

[Url de cet article](#)